

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10/06/21
COMPTE-RENDU**

Le dix juin deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le conseil de communauté dûment convoqué le quatre juin deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Serres (commune de Serres), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Membres du Conseil Communautaire :**Nombre de membres en exercice : 89****Nombre de présents ou représentés : 66 au point n° 1, 70 au point n° 2, 69 du point n° 3 au point n° 10, 66 au point n° 11, 69 du point n° 12 au point n° 21, 67 au point n° 22 et 69 du point n° 23 au point n° 36****Secrétaire de séance : Mme Emilie SCHMALTZ****Présents ou représentés :**

- Pour la commune d'Authon : M. Alain RAHON représenté par M. Olivier CHABRAND à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Claude PESCE
- Pour la commune de Barret sur Méouge : Mme Annick ARMAND
- Pour la commune de Châteaufort : Mme Geneviève DEMONTIS représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Pascale BERAUD
- Pour la commune de Clamensane : Mme Emilie VAUTRIN
- Pour la commune d'Entrepièrres : Mme Florence CHEILAN représentée par M. Hervé MIRAN à qui elle a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Jean-Philippe BARBUT
- Pour la commune d'Éourres : Mme Caroline YAFFEE
- Pour la commune de Garde-Colombe : M. Damien DURANCEAU
- Pour la commune de Gigors : M. Gérard MAGAUD
- Pour la commune de La Bâtie Montsaléon : M. Alain D'HEILLY
- Pour la commune de La Motte du Caire : M. Jérôme FRANCOU
- Pour la commune de La Pierre : Mme Frédérique XAVIER
- Pour la commune de Laborel : Mme Renée MAOUI
- Pour la commune de Lachau : M. Philippe MAGNUS
- Pour la commune de Larnage-Montéglin :
 - M. Jean-Marc DUPRAT
 - Mme Martine GARCIN
 - Mme Michèle MAFFREN représentée par Mme Martine GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Robert GARCIN représenté par Mme Martine GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Isabelle LAMONTRE-MOULIN représentée par M. Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
 - M. Maurice BRUN
 - Mme Anne TRUPHEME représentée par M. Maurice BRUN à qui elle a donné procuration
- Pour la commune du Bersac : M. Dominique DROUILLARD représenté par son suppléant, M. Thierry NEDELEC
- Pour la commune du Caire : M. Jean-Michel MAGNAN
- Pour la commune du Poët : M. Jean-Marie TROCCHI représenté par M. Jean SCHÜLER à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Bernard NEAU (absent non représenté au point n° 1)
- Pour la commune de l'Épine : M. Luc DELAUP
- Pour la commune de Melve : M. Jean-Christian BORCHI représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Marc GARLET
- Pour la commune de Méreuil : Mme Annick REYNAUD-FREY
- Pour la commune de Mison :
 - M. Robert GAY
 - Mme Maryline RICHAUD représentée par M. Robert GAY à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Monétier Allemont : M. Frédéric ROBERT (absent non représenté au point n° 1)
- Pour la commune de Montjay : M. Gilles MOSTACHETTI

- Pour la commune de Montrond : M. Alain ROUMIEU représenté par Mme Annick REYNAUD-FREY à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Anne Sophie BARBIER
- Pour la commune de Moydans : Mme Marie-José DUFOUR
- Pour la commune de Nibles : M. Jean-Jacques LACHAMP représenté par M. Gérard MAGAUD à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Fabiola NUNEZ
- Pour la commune d'Orpierre : M. Gilles CREMILLIEUX
- Pour la commune de Ribeyret : Mme Christiane REYNAUD-DELAUP représentée par M. Luc DELAUP à qui elle a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Jeannie DENIEAULT
- Pour la commune de Saint André de Rosans : Mme Cécile LIOTARD
- Pour la commune de Saint Geniez : M. Olivier CHABRAND
- Pour la commune de Saint Pierre Avez : M. Florent ARMAND représenté par M. Damien DURANCEAU à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Robert ARMAND
- Pour la commune de Salérans : M. Eric DEGUILLAME représenté par M. Frédéric ROBERT à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant, M. Pierre PAYAN (absent non représenté au point n° 1)
- Pour la commune de Serres :
 - M. Fabrice FROMENT
 - Mme Arlette MAYER
- Pour la commune de Sigottier : M. Jean DEPEYRE
- Pour la commune de Sigoyer : M. Michel HERNANDEZ
- Pour la commune de Sisteron :
 - M. Daniel SPAGNOU
 - M. Jean-Pierre TEMPLIER représenté par m. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration.
 - Mme Christine REYNIER représentée par Mme Françoise GARCIN à qui elle a donné procuration
 - M. Franck PERARD représenté par Mme Françoise GARCIN à qui il a donné procuration
 - Mme Nicole PELOUX
 - M. Bernard CODOUL représenté par M. Daniel SPAGNOU à qui il a donné procuration
 - Mme Christiane GHERBI représentée par Mme Christiane TOUCHE à qui elle a donné procuration
 - M. Nicolas LAUGIER (représenté par Mme Emilie SCHMALTZ à qui il a donné procuration du point n° 1 au point n° 6)
 - Mme Cécilia LOUVION représentée par Mme Emilie SCHMALTZ à qui elle a donné procuration
 - Mme Christiane TOUCHE
 - Mme Françoise GARCIN
 - Mme Emilie SCHMALTZ
 - M. Patrick CLARES
 - M. Sylvain JAFFRE
 - Mme Stéphanie SEBANI représentée par M. Sylvain JAFFRE à qui elle a donné procuration
 - M. Jean-Louis CLEMENT
 - M. Cyril DERDICHE représenté par M. Maurice BRUN à qui il a donné procuration
- Pour la commune de Sorbiers : M. Yves RABASSE représenté par sa suppléante, Mme Andrée GIORDANENGO
- Pour la commune de Trescléoux : M. Jean SCHULER (absent non représenté au point n° 1)
- Pour la commune de Turriers : M. Jean-Yves SIGAUD
- Pour la commune d'Upaix : M. Florent MARTIN représenté par M. Jean-Marc DUPRAT à qui il a donné procuration en l'absence de sa suppléante, Mme Géraldine COULAUD
- Pour la commune de Val Buëch Méouge :
 - M. Gérard NICOLAS représenté par Mme Caroline YAFFEE à qui il a donné procuration
 - Mme Béatrice ALLIROL représentée par Mme Annick ARMAND à qui elle a donné procuration
- Pour la commune de Valavoire : M. Hervé MIRAN
- Pour la commune de Valdoule : M. Gérard TENOUX (absent non représenté du point n° 3 au point n° 36)
- Pour la commune de Ventavon : M. Juan MORENO représenté par M. Jean-Michel MAGNAN à qui il a donné procuration en l'absence de son suppléant : M. Christian CHAUVIN
- Pour la commune de Villebois les Pins : Marianne ROUX

Absents non représentés :

- Pour la commune de Bayons : M. Régis RIOTON
- Pour la commune de Bellaffaire : M. Bernard CAVEING
- Pour la commune de Chanousse : M. Alain MATHIEU
- Pour la commune d'Etoile St Cyrice : Mme Frédérique FONFREYDE
- Pour la commune de Faucon du Caire : M. Robert ZUNINO
- Pour la commune de Laragne-Montéglin : M. Michel JOANNET
- Pour la commune de Lazer : M. André GUIEU
- Pour la commune de Montclus : Mme Catherine DESREUMAUX
- Pour la commune de Nossage et Bénévent : M. Martial ESPITALLIER

- Pour la commune de Rosans : M. Lionel TARDY
- Pour la commune de Sainte Colombe : M. Jean-Pierre ROUX
- Pour la commune de Saléon : M. Pascal LOMBARD
- Pour la commune de Savournon : M. Michel ROLLAND
- Pour la commune de Serres : M. Daniel ROUIT
- Pour la commune de Sisteron : M. Jean-Pierre BOY
- Pour la commune de Thèze : M. Gérard DUBUISSON
- Pour la commune de Val Buëch Méouge : M. Grégory MOULLET
- Pour la commune de Valernes : M. Jean-Christophe PIK
- Pour la commune de Vaumeilh : Mme Elisabeth COLLOMBON



Ordre du jour :

Aménagement de l'espace :

- Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique
- Marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du SCOT

Services à la population :

- Mission prévention : avenant à la convention 2020-2022 avec la CCBD
- Ecole de Musique Intercommunale : tarif des redevances 2021-2022

Tourisme :

- Candidature au programme Espace valléen 2021-2027
- Tarifs d'entrée à la base de loisirs de la Germanette
- Mise en place d'un service de location de VTT à assistance électrique : instauration de tarifs
- Mise en place d'un service de navettes dans les gorges de la Méouge : instauration de tarifs
- UNESCO Géoparc de Haute-Provence : tarification des géotours

Développement économique :

- Attribution d'aides financières dans le cadre du FISAC

Politique du commerce :

- Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche / été 2021

Politique du logement :

- Politique du logement : redéfinition de l'intérêt communautaire

Environnement / gestion des déchets :

- Exonération de la redevance spéciale sur les déchets au titre du premier semestre 2021
- Avenant n° 1 au lot n° 3 du marché d'acquisition et d'implantation de colonnes aériennes et semi-enterrées pour la collecte des déchets de la CCSB

Eau et assainissement :

- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – année 2020
- Modification du règlement d'assainissement non collectif

Finances :

- Cession d'un véhicule du budget général au budget annexe du SPANC
- Budget annexe SPANC – Décision modificative n° 1
- Reprise d'une provision au budget général
- Cotisations et participations

- Attribution d'une subvention à l'association Vie la Joie
- Mise en œuvre d'un fonds de concours compensatoire pour le photovoltaïque / délibération modificative
- Ouverture de comptes de dépôts de fonds

Ressources humaines :

- Ecole de musique intercommunale : création d'emplois d'enseignants non permanents pour l'année scolaire 2021-2022
- Mise en place temporaire de l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement
- Renouvellement de 2 contrats d'accompagnement dans l'emploi
- Création de 6 emplois non permanents de conseillers numériques
- Création d'un emploi de chargé de missions GNAU et SIL dans le cadre du dispositif VTA
- Modification du tableau des effectifs : création, suppression et modification d'emplois permanents
- Mise en place d'astreintes pour les agents techniques de la base de loisirs de la Germanette

Moyens généraux :

- Lancement d'un marché de fournitures de titres restaurants
- Marché de fourniture de carburant pour le parc automobile de la CCSB
- Convention avec les associations offices de tourisme pour l'occupation et l'utilisation de locaux
- Accueil des gens du voyage : aménagement d'une aire provisoire

Fonctionnement de l'intercommunalité :

- Délégations d'attributions au Bureau et au Président / délibération complémentaire

Questions diverses



Lecture est faite par le président du compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 29 mars 2021, qui est adopté et ensuite signé.



Le Président rappelle que le récapitulatif des décisions qu'il a prises sur la période du 26 mars 2021 au 7 juin 2021 en application de la délégation donnée par l'assemblée délibérante (délibération n° 74.20 du 29 juillet 2020), a été transmis pour information à l'ensemble des élus communautaires.

Aucune question, ni observation n'est formulée.



En début de réunion, M. Daniel SPAGNOU sollicite le vote du conseil communautaire concernant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour. Ce point concerne la création d'un emploi d'agent d'animation / délibération modificative.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette proposition.
Ce point est ajouté à l'ordre du jour.



1. Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique

Votants : 66 – Suffrages exprimés : 66 (66 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique et autorise le président à le signer.

2. Marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du SCOT

Votants : 70 – Suffrages exprimés : 70 (70 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) avec la ou les entreprises retenue(s) par la Commission d'Appel d'Offres.

3. Mission prévention – avenant à la convention 2020-2022 avec la CCBD

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la participation de la CCSB au financement d'un mi-temps supplémentaire d'un éducateur de prévention et de lien social dans le Buëch ;
- autorise le président à signer l'avenant à la convention triennale 2020-2022 avec la Communauté de Communes du Buëch-Dévoluy (CCBD).

4. Ecole de Musique : tarifs des redevances 2021-2022

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Pour la rentrée scolaire 2021-2022, la CCSB propose :

- de maintenir les tarifs des disciplines déjà existantes en 2020-2021 comme suit :

	Elèves résidents de la CCSB	Elèves non-résidents de la CCSB
1^{er} instrument (comprend l'accès aux pratiques collectives)		
1 ^{er} membre de la famille	250 €	375 €
2 ^{ème} membre de la famille	190 €	260 €
Forfait famille (à compter du 3 ^{ème} membre)	590 €	800 €
Instrument supplémentaire (Tarif non dégressif)	190 €	200 €
Parcours découverte	190 €	220 €
Pratiques collectives Chorale, formation musicale, musique de chambre, l'orchestre, ensembles de classe, ateliers musiques actuelles	100 €	120 €
Jardin musical (4-6 ans)	100 €	120 €

- de mettre en place des tarifs de participation annuelle à l'entretien des instruments mis gracieusement à disposition :

	Elèves résidents de la CCSB	Elèves non-résidents de la CCSB
--	-----------------------------	---------------------------------

- tarif bois	50 €	55 €
- tarif cordes	40 €	45 €
- tarif cuivres	30 €	35 €
- tarif parcours découverte	40 €	45 €

Pour les redevances, les modalités de paiement acceptées seraient les suivantes :

- En numéraire, chèque et carte bancaire en une fois à la mi-novembre.
- Par prélèvement automatique en 3 fois (mi-novembre, mi-février, mi-juin)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les tarifs des redevances de l'école de musique pour l'année scolaire 2021-2022 ;
- approuve les modes de paiement proposés et leurs périodicités ;
- autorise la non-réinscription des élèves débiteurs de l'année précédente ;
- valide l'application d'un tarif réduit de 50% pour les cours donnés en visioconférence du fait de la situation sanitaire.

5. Candidature au programme Espace valléen 2021-2027

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la candidature de la CCSB à l'Espace valléen 2021-2027 ;
- autorise le président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

6. Tarifs d'entrée à la base de loisirs de la Germanette

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Les tarifs d'entrées (exprimés en TTC) proposés sont les suivants :

- Carte d'accès illimité pour la saison (sans restriction de domiciliation) : 25 € ;
- Entrée adulte (à partir de 18 ans) : 3,50 € ;
- Entrée enfant (de 6 ans à 17 ans inclus) : 2,50 € ;
- Entrée enfants de moins de 6 ans : gratuité ;
- Entrée soir (à partir de 17h) : 2 € ;
- Entrée groupe (centres de loisirs, centres de vacances et séjours encadrés) : 1,20 € ;
- Réduction Comité National d'Action Sociale : moins 1 € sur le prix de l'entrée.

Les tarifs de location du nautique restent inchangés :

- Bateaux à pédales : 12 € l'heure et 8 € la demi-heure ;
- Paddles ou canoé 1 place : 7 € l'heure et 5 € la demi-heure ;
- Canoés 2 places : 10 € l'heure et 7 € la demi-heure.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les tarifs proposés ;
- autorise le président à signer la convention avec le Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour la mise en place d'un tarif préférentiel destiné aux bénéficiaires du CNAS.

7. Création d'un emploi d'agent d'animation / délibération modificative

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- confirme la création d'un emploi saisonnier d'animateur à temps complet pour la base de loisirs de la Germanette du 28 juin au 3 septembre 2021 ;

- décide de rémunérer cet agent entre le 1^{er} et le 5^{ème} échelon du grade d'adjoint d'animation ;
- autorise le président à déterminer le niveau de recrutement et de rémunération de l'agent dans la limite de cette enveloppe de crédits ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette affaire et notamment le contrat de travail de l'agent recruté.

8. Mise en place d'un service de location de VTT à assistance électrique : instauration de tarifs

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Les tarifs de location proposés (exprimés en TTC) sont :

- VTT électrique : 30 € la demi-journée (3h), 40 € la journée et 300 € de caution ;
- VTT électrique tout suspendu : 45 € la demi-journée (3h), 60 € la journée et 500 € de caution.

Les tarifs proposés pour le remplacement des pièces dégradées sont :

Pièces	Tarifs (TTC)
Haibike Hardeseven	2 599 €
Batterie 500 Wh	849 €
Vélo Husqvarna	4 899 €
Batterie 630 Wh	949 €
GPS	220 €
Casque	20 €
Antivol	11 €
Cartoucle CO2	13 €
Chambre à air	5 €
Pneu	40 €
Selle	30 €
Dérailleurs 9 vitesses	55 €
Dérailleur 11 vitesses	69 €
Jante	80 €
Fourche	150 €
Frein	60 €
Compteur	150 €
Poignée guidon	40 €
Pédales	20 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les tarifs proposés et le projet de contrat de location-type.

9. Mise en place d'un service de navettes dans les gorges de la Méouge : instauration de tarifs

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Il s'agit de lancer une expérimentation pendant 3 semaines cet été (du 26 juillet au 15 août), avec pour objectif d'évaluer l'impact de l'interdiction de stationner et du transport en navette dans les Gorges de la Méouge.

Les tarifs journaliers proposés pour la navette sont les suivants :

- Passagers à partir de 15 ans : 3 €
- Passagers de 4 à 14 ans inclus : 2 €

- Enfants de moins de 4 ans : gratuité

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'expérimentation proposée ainsi que les tarifs de la navette.

10. UNESCO Géoparc de Haute-Provence : tarification des géotours

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la tarification suivante pour les Géotours de l'UNESCO Géoparc :

Public	Tarif
Public de plus de 14 ans	7,00 €
Enfants de moins de 14 ans	gratuit

11. Attribution d'aides financières dans le cadre du FISAC

Votants : 66 – Suffrages exprimés : 66 (66 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- d'attribuer les subventions proposées dans le cadre du programme « Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce » (FISAC) ;
- de procéder au retrait d'une subvention accordée par délibération du 29 mars 2021 ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

12. Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche / été 2021

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne un avis favorable aux demandes de dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche pour la période estivale, sur l'ensemble du territoire intercommunal.

13. Politique du logement : redéfinition de l'intérêt communautaire

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de compléter ainsi qu'il suit la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence « politique du logement et du cadre de vie » :

- ✓ Elaboration et suivi de Programmes d'Intérêt Général.

Les autres éléments de la définition restent inchangés.

14. Exonération de la redevance spéciale sur les déchets au titre du premier semestre 2021

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de mettre en place l'exonération de redevance spéciale ainsi qu'il suit :

- Maintien de la facturation du nombre de conteneurs pour les entreprises qui ont poursuivi leur activité car dite de première nécessité (secteur alimentaire, magasins de bricolage, garages,

abattoir, hôpitaux, hôtels Ibis, les Chênes, le Cours) et pour les entreprises ayant pu faire du click and collect (magasins de sports, GEMO, GIFI, restaurants le Wengé et le Segustero), d'autant plus que cette activité a généré des déchets d'emballage supplémentaire ;

- Modulation de la facturation :
 - ✓ Pour les établissements scolaires totalement fermés du 5 avril au 3 mai et en ½ jauge le reste du temps (lycée Paul Arène, collège de Laragne, maison familiale et rurale de Ventavon) : exonération de 50% du nombre de bacs collectés sur la période.
 - ✓ Pour le restaurant d'application de Paul Arène totalement fermé du 1^{er} janvier au 19 mai : exonération de 75 % du nombre de bacs collectés sur la période

15. Avenant n° 1 au lot n° 3 du marché d'acquisition et d'implantation de colonnes aériennes et semi-enterrées pour la collecte des déchets de la CCSB

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte le contenu de l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché d'acquisition et d'implantation de colonnes aériennes et semi-enterrées pour la collecte des déchets de la CCSB, et autorise le président à le signer, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

16. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif – année 2020

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'année 2020.

17. Modification du règlement d'assainissement non collectif

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve les modifications apportées au règlement d'assainissement non collectif telles que détaillées dans la délibération.

18. Cession d'un véhicule du budget général au budget annexe du SPANC

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la cession d'un véhicule Kangoo du budget général au budget annexe du SPANC.

19. Budget annexe SPANC – Décision modificative n° 1

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la décision modificative suivante sur le budget annexe SPANC 2021 :

Section de fonctionnement :

En dépenses :

- Chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) : augmentation de crédits de 3,14 €
- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) : augmentation de crédits de 5 744,41 €

En recettes :

- Chapitre 002 (excédent antérieur reporté) : augmentation de crédits de 5 747,55 €

Section d'investissement :

En recettes :

- Chapitre 021 (virement de la section d'exploitation) : augmentation de crédits de 5 744,41 €
- Chapitre 001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté) : diminution de crédits de 5 744,41 €

20. Reprise d'une provision au budget général

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte de reprendre une provision pour risques et charges exceptionnels à hauteur de 7 589,93 €.

21. Cotisations et participations

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement des cotisations et participations suivantes :

Organismes	Cotisations proposée
Ingénierie Territoriale (IT 05)	7 810,50 €
Association pour le Développement REseau des Territoires et des Services (ADRETS)	100,00 €
Agence des Communes Pastorales (ACP) de la région SUD	150,00 €
Fédération Française de Cyclisme (FFC)	1 100,00 €
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	200,00 €
Association des Maires de France (AMF) – <i>cotisation nationale</i>	1 213,63 €
Action Nationale des Elus pour la Route Napoléon	900,00 €
Association des Communes Forestières 04 et 05	12 954,00 €
Association Orchestre à l'Ecole	100,00 €

22. Attribution d'une subvention à l'association Vie la Joie

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association Vie la Joie.

23. Mise en œuvre d'un fonds de concours compensatoire pour le photovoltaïque / délibération modificative

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la modification du montant indiqué pour Montjay dans la délibération instaurant la mise en œuvre du fonds de concours photovoltaïque : 13 059,84 € (et non 11 061,60 €).

24. Ouverture de comptes de dépôt de fonds

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve l'ouverture de comptes de dépôts de fonds pour les trois régies suivantes :

- la régie du pont bascule,
- la régie de l'aire d'accueil des gens du voyage,
- La régie de la navette dans les Gorges de la Méouge.

25. Ecole de musique intercommunale : création d'emplois d'enseignants non permanents pour l'année scolaire 2021-2022

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des emplois détaillés dans la délibération ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs du budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette organisation et notamment les contrats de travail des agents concernés.

26. Mise en place temporaire de l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la mise en place de l'Indemnité d'Heures Supplémentaires d'Enseignement (IHSE) ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

27. Renouvellement de 2 contrats d'accompagnement dans l'emploi

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les renouvellements des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans les conditions détaillées dans la délibération ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et notamment les avenants au contrat des agents concernés.

28. Renouvellement de 2 contrats d'accompagnement dans l'emploi

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création des 6 emplois de conseillers numériques dans les conditions détaillées dans la délibération ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette décision et notamment les contrats de travail des agents qui seront recrutés.

29. Création d'un emploi de chargé de missions GNAU et SIL dans le cadre du dispositif VTA

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve la création d'un emploi de chargé de mission GNAU et SIL dans les conditions détaillées dans la délibération ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant au budget général ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à cette décision et notamment le contrat de travail de l'agent qui sera recruté.

30. Modification du tableau des effectifs : créations et suppressions d'emplois permanents

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve les créations et suppressions d'emplois permanents mentionnées dans la délibération ;
- approuve la modification du tableau des effectifs correspondant aux budgets concernés,
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à ces modifications.

31. Mise en place d'astreintes pour les agents techniques de la base de loisirs de la Germanette

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- approuve le recours aux astreintes pour les agents techniques de la base de loisirs de la Germanette dans les conditions détaillées dans la délibération ;
- autorise le président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

32. Lancement d'un marché de fournitures de titres restaurants

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte le lancement du marché de fournitures des titres restaurant.

33. Marché de fourniture de carburant pour le parc automobile de la CCSB

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 67 (67 pour et 2 abstentions)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- attribue les lots n° 1, 2, 3 et 4 du marché de fourniture de carburant aux entreprises proposées par le bureau et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du marché.

34. Convention avec les associations offices de tourisme pour l'occupation et l'utilisation de locaux

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte les termes des conventions d'occupation et d'utilisation des locaux avec chacun des offices de tourisme et autorise le président à les signer.

35. Accueil des gens du voyage / aménagement d'une aire provisoire

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- décide de fixer à 35 € par semaine et par famille le montant de la participation des gens du voyage au fonctionnement de l'aire d'accueil provisoire ;
- approuve le règlement intérieur de l'aire temporaire et la convention d'occupation ;
- accepte de ne pas renouveler le marché de prestation de service pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Soleilhet avec la société St-Nabor ;
- approuve les termes de la convention avec l'Etat ayant pour objet le versement de l'Aide au Logement Temporaire 2 (ALT2) pour l'année 2021 et d'autoriser le président à la signer ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

36. Délégation d'attributions au Bureau et au Président / délibération complémentaire

Votants : 69 – Suffrages exprimés : 69 (69 pour)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de confier au bureau et au président les délégations de pouvoir mentionnés dans la délibération.